



Harcèlement à mon domicile

Par **betty43**, le **10/03/2013** à **00:38**

[fluo]bonjour[/fluo]

Mon compagnon a obtenu la garde de son enfant suite à de mauvais traitements constatés par les services sociaux. La mère a néanmoins conservé un droit de visite. Or, l'enfant a avoué à son père qu'elle était victime de violences physiques, verbales et sexuelles, ce qui a entraîné une procédure encore en cours. Bien sûr, et ce malgré les documents attestant d'une demande d'annulation du droit de visite, mon compagnon s'expose car la mère pointe son nez lors de chaque vacances et porte plainte. Il se trouve qu'elle est venue chez moi (accompagnée de deux hommes!) alors qu'elle n'est pas sensée avoir mon adresse et, qu'en mon absence, elle m'a causé du tort auprès de mes voisins en racontant des horreurs. Je précise que je ne l'ai jamais rencontrée, juste entendue vociférer au téléphone. Je me suis rendue à la gendarmerie où j'ai été accueillie avec la plus grande insignifiance pour ne pas dire du mépris. Bien entendu, on a refusé de recevoir mes protestations. Par contre, la plainte de la mère a été prise en compte alors que l'adresse de mon compagnon n'est pas dans la même ville... Tout cela est-il bien normal? Ai-je le droit de faire des démarches pour que cette personne cesse de me harceler, il s'agit d'un individu intrusif et très agressif qui me fait réellement peur. La protection d'un enfant dans notre pays relève du parcours du combattant, c'est bien malheureux! [fluo] merci[/fluo]

Par **chaber**, le **10/03/2013** à **06:16**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **betty43**, le **10/03/2013** à **09:40**

Vous avez raison, c'est incorrect et je m'en excuse.

Par **betty43**, le **10/03/2013** à **09:46**

Bonjour à tous et encore une fois, mille excuses pour ce manquement. Ce n'est pas dans mes habitudes. Il est vrai que j'étais assez bouleversée en écrivant car les événements m'affectent considérablement mais cela n'aurait pas dû me faire oublier les règles élémentaires de politesse. Merci de me l'avoir signalé et bonne journée.

Par **Val20**, le **24/03/2013** à **20:06**

Bonjour,

Nous sommes victimes d'harcèlement à domicile depuis 5 ans. Nous avons une voisine seule avec cinq enfants de 28 à 7 ans avec aucune éducation faisant les 400 coups comme le trafic de voiture, drogue vol. L'ainé a commencé la première année de notre installation à notre maison, dérapage sur notre terrain, canettes de bière jetées devant notre porte. Ensuite tapage nocturne contre notre portail, musique à fond, coup de sonnette dans la nuit, appel téléphonique, pierres sur nos voitures, ballon sur les voitures, la fille a essayé de nous provoquer un accident à maman et à moi-même, enfin nous avons eu toute la lignée de ses enfants avec le consentement bien sûr de la mère à nous harceler. Nous avons porté plainte en écrivant au procureur, nous avons été convoqué pour l'enquête avec des preuves de photos, mais tout cela ne les a pas arrêtés nous continuons à subir. Nous appelons la gendarmerie et le maire du village intervient en protégeant cette famille, je dirais ces voyoux. Il y a quelques années le maire a fait un couvre-feu pour ses enfants, il y a de quoi se poser des questions. Nous sommes dans un village isolé, je suis seule avec maman de 71 ans et mon fils de 8 ans et nous continuons à subir seules contre cette famille qui nous empoisonne notre vie, nous avons pris un chien, maintenant il harcèle notre chien il lui jette des cailloux des pétards, nous ne savons plus quoi faire. **merci**